



**ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE ROMILLY SUR ANDELLE**

Code postal : 27 610
Téléphone : 02-32-48-73-00
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
ORDINAIRE DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2017**

Etaient présents :

Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire,
Monsieur Detlef KUHN, Adjoint,
Madame Dominique DAVID, Adjoint,
Monsieur Bernard HURAY, Adjoint,
Monsieur Xavier CHIVOT, Adjoint,
Madame Pascale GERARD, Adjointe,
Monsieur Pierre CHIAPELLO, Délégué,
Monsieur Didier HOUSSAYE, Délégué,
Monsieur Frédéric VIEUX, Délégué,
Madame Valérie DELABRIERE, Conseillers Municipaux,
Madame Marie-Hélène CLEMENT-FRELICOT,
Madame Nadia ABDELAZIZ,
Madame Pascale BIVILLE,
Madame Josette PALIER-LEBRETON,
Monsieur Alain DULONDEL,
Monsieur Guy DUPUIS,
Madame Monique LEGROUT,
Monsieur Alain ROBERT.

Absents excusés :

Madame Marie-Thérèse LANGLET qui avait donné procuration à Monsieur Didier HOUSSAYE.
Madame Aurélie BIERRE qui avait donné procuration à Monsieur Guy DUPUIS.
Madame Monique MASSELIN qui avait donné procuration à Madame Josette PALIER-LEBRETON.
Monsieur Joseph AMELOT qui avait donné procuration à Madame Monique LEGROUT.
Madame Muriel BEZIEL qui avait donné procuration à Monsieur Alain ROBERT.

Secrétaire de séance : Madame Nadia ABDELAZIZ.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 26 Octobre 2017.

Nombre de Conseillers présents : 18
En exercice : 23
Votants : 23

Avant de démarrer la réunion, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine séance se déroulera le Mercredi 20 Décembre 2017 à 18h30, qui démarrera avec la présentation des trois nouveaux agents communaux recrutés en remplacement de Céline DE SCHEPPER (Police Municipale), Messieurs Jacques TAPIA (agent aux espaces verts) et Serge POTTIER (agent de propreté) qui ont fait valoir leur droit à la retraite.

Il invite les conseillers municipaux à participer ce même jour :

- au repas partagé avec les agents communaux,
- à la visite à 17h30 du pôle Condorcet.

I) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Jeudi 21 Septembre 2017 :

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Jeudi 21 Septembre 2017 est approuvé à l'unanimité tel que présenté.

II) Modalité d'inscription aux écoles de Romilly sur Andelle :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis 2008, ont été inscrits aux écoles de Romilly sur Andelle uniquement des enfants de la commune.

Monsieur CHIAPELLO indique qu'il reste environ 10 enfants scolarisés à l'école Maurice GENEVOIX et à l'école Louise MICHEL non domiciliés à Romilly sur Andelle mais qu'ils sont issus soit d'une fratrie ou qu'ils ont démarré leur scolarité dans la commune puis ont été amenés à déménager.

Monsieur le Maire fait part de plusieurs demandes de parents non domiciliés à Romilly sur Andelle qui souhaitent faire scolariser leurs enfants dont les grands-parents habitent la commune.

Considérant les effectifs actuels et à venir, il propose au conseil municipal d'émettre dorénavant un avis favorable aux demandes de personnes non domiciliées à Romilly sur Andelle pour la scolarisation de leurs enfants à l'école maternelle de Romilly sur Andelle si les grands-parents habitent la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord à la proposition de Monsieur le Maire, soit de permettre la scolarisation à l'école maternelle d'enfants non domiciliés à Romilly sur Andelle, mais dont les grands-parents habitent la commune. Ces inscriptions s'effectueront en priorité à la Mairie.

III) Logement d'urgence : participation aux frais.

Considérant que l'un des deux logements d'urgence à la Maison du Marais a été mis à la disposition d'une personne et que celle-ci y restera quelques mois, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter pour participation aux charges d'électricité, chauffage et eau, une somme de 50 € ou 75 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander aux personnes qui occuperont l'un des deux logements d'urgence une participation aux charges d'électricité, chauffage, eau de 75 € par mois.

Monsieur le Maire rappelle que l'occupation d'un de ces logements est accordée pour faire face à une situation d'urgence délicate.

Il indique qu'en fonction de la durée d'occupation et lors du premier mois, il ne sollicitera pas systématiquement de participation aux charges.

IV) Personnel :

a) Remplacement d'un policier municipal

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le remplacement de Madame Céline DE SCHEPPER, gardien brigadier de police municipale, par Monsieur Bruno BOUTLEUX, brigadier-chef de police municipale.

Il propose de supprimer de l'organigramme des agents communaux, le poste de gardien brigadier de police municipale et de créer, au 6 Novembre 2017, un poste de brigadier-chef principal de police municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à cette proposition.

Monsieur CHIAPELLO fait part que Monsieur Bruno BOUTLEUX est âgé de 35 ans, qu'il a été nommé Brigadier-chef principal en 2015 à la ville d'Aubevoye, a muté en Janvier 2017 à la ville de Vernon.

b) Remplacement de l'agent de propreté

Considérant que Monsieur Serge POTTIER, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} Janvier 2018 avec effet au 18 Décembre 2017, compte-tenu ses congés à prendre, **Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer, dans l'organigramme des agents communaux au 1^{er} Janvier 2018, un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et de créer au 1^{er} Décembre 2017, un poste d'adjoint technique.**

Il indique qu'il est souhaitable que l'agent qui sera recruté puisse être au contact avec Monsieur Serge POTTIER pendant environ 15 jours afin que ce dernier lui passe toutes les consignes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à la proposition de Monsieur le Maire.

Monsieur CHIAPELLO fait part au Conseil Municipal que la commune a reçu de très nombreuses candidatures et que le choix s'est porté sur Anthony LANGUI, un habitant de Romilly sur Andelle, âgé de 31 ans, sapeur-pompier volontaire depuis 2001.

c) Remplacement d'un agent aux espaces verts

Considérant que Monsieur Jacques TAPIA, agent de maîtrise principal, fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} Janvier 2018.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer de l'organigramme des agents communaux au 1^{er} Janvier 2018 un poste d'agent de maitrise principal et de créer un poste d'adjoint technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à la proposition de Monsieur le Maire.

Monsieur CHIAPELLO fait part que la personne retenue, Monsieur Donatien CAUCHY, âgé de 34 ans, est titulaire d'un baccalauréat professionnel dans le domaine de l'horticulture.

Il indique qu'à compétence égale avec d'autres candidats, la préférence a été donnée à un romillois.

Une cérémonie commune sera organisée à la mairie à l'occasion du départ de ces deux agents, le 1^{er} Décembre 2017 à 17h30.

d) Promotion d'un agent communal

En raison de la réussite de Monsieur Benjamin LAMARE, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à l'examen professionnel d'agent de maîtrise, **Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer dans l'organigramme des agents communaux au 11 janvier 2018 (Commission paritaire du Centre de Gestion), un poste d'agent de maîtrise et de supprimer un poste d'adjoint technique.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à cette proposition.

e) Confirmation d'un poste à mi-temps à la bibliothèque-médiathèque

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune dispose de deux contrats aidés (un à la bibliothèque-médiathèque, un à la mairie) et que l'Etat a décidé de ne pas en renouveler une importante partie.

Il indique que l'agent employé à la bibliothèque-médiathèque est touché par cette disposition.

Considérant la nécessité absolue d'un poste supplémentaire à mi-temps à la bibliothèque-médiathèque, il propose de créer à compter du 11 Janvier 2018, dans l'organigramme des agents communaux, un poste d'adjoint technique de 20 heures dédié à la bibliothèque-médiathèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer à compter du 11 Janvier 2018 un poste d'adjoint technique de 20 heures dédié à la bibliothèque-médiathèque.

Monsieur le Maire fait part de la bonne entente entre Mesdames Catherine CORROYER et Mélanie COGNARD. Cette dernière apporte une complémentarité à ce qu'effectue Madame Catherine CORROYER et qu'elle a déjà été amenée à la remplacer avec succès. De plus, la durée de travail de 20 heures hebdomadaires convient parfaitement à Madame Mélanie COGNARD.

f) Augmentation de la durée hebdomadaire de deux agents

Par décision en date du 21 Septembre 2017, le Conseil Municipal avait décidé d'augmenter la durée hebdomadaire de Madame Chantal DUMONTANT de 8 heures / semaine à 27h30 / semaine et de Madame Laëtizia GUILBERT de 9 heures / semaine à 26h30 / semaine.

Afin que ces deux agents puissent bénéficier d'une retraite CNRACL, il avait été proposé le 21 Septembre 2017 d'augmenter la durée hebdomadaire à 28 heures, sachant que

ces deux heures d'augmentation sont effectuées par un agent auxiliaire non titulaire auquel elles seront retirées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'augmenter à compter du 1^{er} Décembre 2017 la durée hebdomadaire de travail :

- de Madame Chantal DUMONTANT de 27h30 à 28 heures,
- de Madame Laëtitia GUILBERT de 26h30 à 28 heures.

V) Adhésion à la compétence optionnelle pour la recharge des véhicules électriques (S.I.E.G.E.) :

Vu les dispositions de l'arrêté préfectoral du 3 Mai 2017 portant modification de statuts du S.I.E.G.E.,

Vu les dispositions du Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-17 relatif au transfert des compétences facultatives,

Vu les dispositions des articles 4 et 5 des statuts du S.I.E.G.E. portant modalités de transfert et de reprise d'infrastructures de charge pour véhicules à motorisation électrique,

Exposé des motifs :

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que les statuts du S.I.E.G.E. ont notamment pour objet d'assurer la prise de compétence par le syndicat à titre optionnel de l'aménagement et l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicule à motorisation électrique à l'exclusion de toutes autres missions relevant des services de mobilité.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à cette compétence optionnelle qui confie au S.I.E.G.E. le soin d'assurer l'exploitation, y compris l'entretien et la supervision des bornes de recharge pour véhicules à motorisation électrique ou hybrides rechargeables installées ou susceptibles d'être installées sur le territoire de la commune.

Il est précisé que l'exercice de cette compétence par le S.I.E.G.E. ne remet pas en cause l'exercice des autres missions relevant des services de mobilité et de transports, et que ce transfert ne pourra être opérationnel que sous réserve de délibération concordante du comité syndical du S.I.E.G.E. conformément aux dispositions de l'article 4 des statuts.

Compte-tenu de ce qui précède, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'adhérer à la compétence optionnelle en matière d'aménagement d'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules à motorisation électrique.

VI) Convention pour le versement de fonds de concours avec la C.D.C.L.A. Chemin de la Taillanderie :

Vu l'article L.5214-16 V du CGCT,

Comme les années précédentes, les communes participeront au financement des travaux neufs de voirie, réalisés à leur demande par la C.D.C.L.A., par le versement de fonds de concours conformément aux dispositions de l'article L.5214-16 V du CGCT.

L'assiette de fonds de concours à verser sera définie à partir du montant restant réellement à la charge de la Communauté de Communes, après déduction d'éventuelles

subventions. Sur cette base, le pourcentage d'intervention des communes sera de 50 % du montant HT.

Pour les travaux du Chemin de la Taillanderie, chiffrés à 42.989,76 € HT, il convient de signer une convention avec la C.D.C.L.A. qui vient définir les modalités pour le versement du fonds de concours qui s'élève à 21.484,88 €.

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité :
- autorise le Maire à signer la convention de fonds de concours pour les travaux du Chemin de la Taillanderie, dans le cadre des travaux neufs de voirie.

IX) Communications et informations :

a) Remerciements :

La famille CARON remercie la municipalité pour les marques de sympathie lors du décès de Madame Paulette CARON.

La famille VIMBERT remercie la municipalité pour les marques de sympathie lors du décès de Monsieur Christophe VIMBERT.

Madame Céline DE SCHEPPER remercie la municipalité pour l'organisation de son pot de départ.

L'association Andel'Handicap et le Comice agricole Fleury-Lyons remercient la municipalité pour la subvention qui leur a été attribuée.

L'Amicale du Personnel Communal remercie la municipalité pour les lots offerts lors de la journée « pêche » du Samedi 2 Septembre.

b) Voirie nouvelle – demande de subvention au Conseil Départemental :

A la séance du Conseil Municipal du 20 Décembre 2017, il sera présenté le projet de voirie partagée qui reliera la rue de la Planquette au parking du collège.

Une demande de subvention sera sollicitée pour ces travaux au Conseil Départemental.

Ultérieurement, il sera réalisé un petit chemin piétonnier et vélo qui desservira la maison médicale.

c) La Poste :

Une pétition de 340 signataires a été adressée à La Poste pour manifester le mécontentement des fermetures inappropriées, sans information préalable.

Un courrier relatant les problèmes d'ouverture de La Poste, avec la pétition, a été transmis à Madame la Députée, aux trois sénateurs, à Messieurs les Présidents du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de l'Association des Maires de l'Eure, Monsieur le Préfet, Madame la Sous-Préfète, aux deux Conseillers Départementaux.

Par courrier en date du 3 Novembre 2017, La Poste fait part qu'à compter du Lundi 13 Novembre 2017, le bureau sera ouvert tous les matins et fermé les après-midi. Les horaires sont : lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h à 12h30, jeudi et samedi de 9h à 12h.

Une réunion avec les représentants de La Poste sera demandée prochainement.

Monsieur CHIAPELLO fait part que si on ne réagit pas, les heures d'ouverture de La Poste risquent encore de diminuer.

d) CNI et passeports :

Les cartes nationales d'identité et les passeports étant délivrés à la mairie de Fleury sur Andelle, il a été mis en place un lien vers un site internet qui permet de prendre rendez-vous à la mairie de Fleury pour l'établissement de ces pièces d'identité.

Un autre site, dénommé « ANTS », permet de connaître toutes les formalités nécessaires à l'établissement des pièces d'identité, la fourniture de carte grise, ...

Ces deux liens ont été mis en ligne sur le site de la commune de Romilly sur Andelle.

e) PACS :

Depuis le 1^{er} Novembre 2017, les PACS peuvent être établis en mairie.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il n'y aura pas de cérémonie d'organisée pour la remise du PACS mais qu'un élu remettra l'acte au couple concerné.

f) Evaluation interne et externe du FRPA « La Potière » :

Monsieur le Maire et Madame DAVID font part qu'une évaluation interne a été réalisée sur le FRPA « La Potière » par le CCAS et d'une évaluation externe par la MSA aux fins de bénéficier du forfait autonomie.

Ces évaluations sont étroitement liées à la loi du 29 Décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et qui porte entre autres à l'amélioration du quotidien des personnes âgées, la reconnaissance et le soutien des proches aidants, un soutien à la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, une réaffirmation des droits et libertés des personnes âgées.

Madame DAVID indique que l'action essentielle porte sur « le bien vieillir chez soi ». Elle rappelle également que des aides financières sont octroyées pour réaliser des économies d'énergie.

Des améliorations diverses au niveau du FRPA « La Potière » devront être apportées pour répondre en 2021 à la prérogative de résidence autonome.

g) Contrats aidés :

Suite à la motion adressée au Premier Ministre concernant la suppression des emplois aidés, celui-ci a répondu que les contrats aidés ne seront pas supprimés mais ciblés et destinés en priorité en destination de l'Outre-Mer et des communes rurales pour l'accompagnement des enfants handicapés en milieu scolaire.

h) Longueur de la voirie communale :

Avec les travaux de la voirie « Passage Condorcet », la longueur de la voirie communale pour le calcul de la DGF en 2018 est de 19.938 mètres.

i) Opération recyclage :

Une nouvelle opération recyclage sur le parking du collège se déroulera les 12 et 13 Janvier 2018.

j) Remplacement rue Saint-Georges d'une haie par un mur et une grille :

Considérant que les travaux de remplacement d'une haie, rue Saint-Georges, par un mur et une grille, prévus au budget 2017 ne seront pas réalisés, une partie de la somme arrêtée a été affectée à des dépenses imprévues au niveau de l'opération « Cœur de Bourg ».

Il reste à réaliser les vestiaires des services techniques et le local pour les produits dangereux en 2018.

Monsieur DULONDEL félicite les services techniques municipaux pour la qualité du travail réalisé au niveau de l'ancienne mairie.

k) Eure-Numérique :

Par mail en date du 28 Septembre 2017, Monsieur Hervé MAUREY confirme le déploiement de la fibre optique, le très haut débit au 2^{ème} semestre 2019. Les participations de ceux qui souhaiteront se raccorder à la fibre seront de 60 € auxquelles s'ajoutent les frais d'accès à internet des différents opérateurs.

Monsieur MAUREY, conformément à la Loi organique sur le cumul des mandats, a démissionné de la présidence de Eure Numérique, mais continuera de suivre l'évolution du très haut débit.

l) Baisse des dotations :

La commune de Romilly sur Andelle s'est associée à d'autres communes de l'Eure en fermant la mairie au public le Mercredi 4 Octobre 2017. Cette décision a été prise pour manifester contre la baisse des dotations, la baisse des contrats aidés, de la réforme de la taxe d'habitation.

m) Les « Selles IDEAL » :

Pendant 6 ans, Monsieur DUCES a conçu chez VERGEZ-BLANCHARD les selles de vélos de TRONC et BERTHET. Installé aujourd'hui près de Toulouse, il continue la fabrication de ces selles qu'il vend à l'International. Il a organisé une petite cérémonie au C.A.R.R.E. pour remercier tous ceux qui l'avaient aidé.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur BERTHET, qui était de Pont Saint Pierre, détenait trois records du monde de vitesse en vélo.

n) Association « Chats en détresse » :

Suite à la subvention qui lui a été donnée, l'association « chats en détresse » a transmis un bilan de leurs interventions à Romilly sur Andelle.

o) Syndicat d'Assainissement :

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif exercice 2016 est consultable au secrétariat de la Mairie.

p) Reprise en direct de la compétence jeunesse par la C.D.C.L.A. :

Une étude est en cours à la C.D.C.L.A. pour la reprise en direct de la jeunesse.

Sont concernés, entre autres, le personnel, les locaux, ...

Madame DAVID fait part qu'une étude est également lancée à la C.D.C.L.A. sur l'enfance. Lors de la dernière réunion à Charleval peu de communes se sont prononcées, méconnaissant l'impact financier.

Pour un transfert à la C.D.C.L.A. de la compétence « enfance », les communes devront se prononcer à l'unanimité.

q) Père Noël de la commune :

Le Noël de la commune se déroulera le 17 Décembre prochain à 15 heures au complexe Louis ARAGON avec le spectacle Quo Vadis Show.

Participeront au bon déroulement de cette manifestation, outre Monsieur le Maire, Mesdames GERARD, LEBRETON, ABDELAZIZ, BIVILLE, DAVID, Messieurs CHIVOT et DUPUIS.

Vie communale passée :

Le Vendredi 29 Septembre, au complexe Louis ARAGON, ont été organisés avec la C.D.C.L.A. la présentation et le lancement officiel du guide des 195 associations de notre territoire. C'est un guide très pratique qui permet de faire le choix de vos loisirs et activités.

Le Vendredi 6 Octobre, ont été reçus à la mairie les élèves de 4^{ème} du collège La Côte des Deux Amants et leurs jumelés du collège italien de MOGLIANO VENETO qui est situé près de Venise. Ils étaient accompagnés de leurs professeurs et de Madame MANELLI, Principale du collège.

Le Vendredi 13 Octobre de 10h à 11h, a été réalisée dans les deux écoles, une simulation de confinement par rapport à une intrusion forcée dans le cadre d'un PPMS. La même opération a eu lieu au collège.

Le Vendredi 13 Octobre, une première conférence « Si Romilly m'était conté » a été présentée par Monsieur Jean BARETTE à la bibliothèque-médiathèque Jacques PREVERT. Le thème en était la légende la Côte des Deux Amants. La salle d'exposition de la bibliothèque-médiathèque s'est trouvée trop petite pour accueillir le nombreux public.

Vie communale à venir :

Monsieur HURAY informe le Conseil Municipal que les travaux de voirie à la Planquette, rue Camille Saint Saëns, sont terminés. La réception est fixée au Lundi 20 Novembre.

Monsieur KUHN fait part au Conseil Municipal de la remise en état du jeu à l'école Maurice GENEVOIX, du fauchage de la moitié du marais.

Monsieur CHIAPELLO indique que, selon les derniers Conseils d'école de Maurice GENEVOIX et Louise MICHEL, on tend, pour la rentrée de Septembre 2018, à un retour de la semaine de quatre jours.

Monsieur HOUSSAYE fait part au Conseil Municipal que le prochain bulletin municipal avec l'invitation aux Vœux du Maire et l'agenda 2018, seront disponibles en mairie le 29 Novembre prochain. Il invite les conseillers municipaux à la distribution.

Madame DAVID informe le Conseil Municipal du vernissage le 1^{er} Décembre de l'exposition d'art plastique avec douze artistes et les travaux des enfants qui ont participé aux activités.

Le Vendredi 17 Novembre, une deuxième conférence « Si Romilly m'était conté » sera présentée par Monsieur Jean BARETTE à la bibliothèque-médiathèque Jacques PREVERT. Le thème sera « Les Moulins de l'Andelle et l'histoire de Romilly ».

Le Vendredi 24 Novembre sera organisée à la mairie, la deuxième cérémonie de la citoyenneté. Tous les jeunes de 16 et 17 ans y sont conviés. Il leur sera présenté la commune de Romilly sur Andelle par le biais d'un montage audio-visuel et il leur sera fait part des droits et des devoirs des citoyens.

Le Samedi 16 Décembre, les colis de Noël à tous seniors âgés de plus de 65 ans (189 couples et 238 personnes seules, soit 616 personnes) seront distribués par des jeunes de la commune. Des membres du C.C.A.S. remettront un cadeau à ceux qui sont hospitalisés.

Le Dimanche 17 Décembre à l'espace Louis ARAGON, se déroulera le Noël de la commune (spectacle de magicien comique participatif « Quovadis Show », goûter, arrivée du Père Noël). L'entrée est évidemment gratuite.

Le Mercredi 20 Décembre, au C.A.R.R.E., sera organisé un repas partagé entre les conseillers municipaux et les employés communaux.

Les « papis et mamies » du Conseil Municipal passeront le Mercredi 20 Décembre avec le Père Noël dans les écoles pour distribuer les friandises aux scolaires.

Monsieur CHIVOT remercie les enfants des écoles Maurice GENEVOIX et Louise MICHEL et les enseignants qui ont bravé le mauvais temps et ont participé à la cérémonie du 11 Novembre.

Dates à retenir de Monsieur CHIVOT :

Vendredi 17 Novembre à 19 heures, Assemblée Générale R.P.F.C., salle du Marais,
Samedi 18 Novembre, Concours de boules Place Vimbert au profit du Téléthon,
association R.A.P.,
Samedi 18 et Dimanche 19 Novembre, Exposition photos au C.A.R.R.E. avec
l'association Détente et Découverte,
Dimanche 19 Novembre à 17 heures, Week-end Chant'en Scène, « Sérénade » salle
ARAGON,
Vendredi 24 Novembre, Loto salle ARAGON, association La Passerelle,
Samedi 25, 10^{ème} course de la Boussole des Coteaux, salle du C.A.R.R.E., départ 21
heures et Dimanche 26 Novembre, association Authentik Aventure,
Dimanche 26 Novembre, Foire aux jouets, association La Passerelle, salle ARAGON,
Samedi 2 Décembre, repas dansant salle ARAGON, Romillython,
Mardi 5 Décembre, manifestation au Monument aux Morts « Algérie, Maroc,
Tunisie » à 18 heures,
Vendredi 8, Samedi 9 et Dimanche 10 Décembre, Loto au profit du Téléthon,
Romillython,
Dimanche 10 Décembre, 12^{ème} Corrida Saint-Nicolas avec l'association les Mille-
Pattes et course des élus,
Samedi 16 Décembre, soirée avec l'association Les Roses d'Automne.

Madame MASSELIN informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental a
décerné le Prix d'Honneur pour le fleurissement de la commune, la labellisation d'une fleur et
un chèque de 150 €.

Monsieur VIEUX fait part au Conseil Municipal que le Concert de Noël de l'Ecole de
Musique se déroulera les 18 et 20 Décembre.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 22h15.

Nadia ABDELAZIZ



Secrétaire de séance



Jean-Luc ROMET



Maire